

**ASTERS, CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE HAUTE-
SAVOIE**

60 avenue de Novel
74000 ANNECY

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASTERS, CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE HAUTE-SAVOIE

Aux membres de l'association ASTERS, CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE HAUTE-SAVOIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASTERS, CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE HAUTE-SAVOIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application :

- du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général,
 - ainsi que du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018,
- applicables à compter du 1er janvier 2025 ; ainsi que les incidences de la première application de ces règlements.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 25 juin 2026,

BDO Rhône-Alpes

Représentée par Marie-Laure GONCALVES

Commissaire aux comptes

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
. Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
. Frais de développement	30 123	24 407	5 716	7 283
. Donations temporaires d'usufruit				
. Concessions, brevets, licences,marques				
. Autres immobilisations incorporelles	28 166	11 261	16 905	3 402
. Immobilisations incorporelles en cours				
. Avances et acomptes				4 104
Immobilisations corporelles				
. Terrains	525 720		525 720	448 736
. Constructions	3 592 952	758 372	2 834 580	3 002 082
. Installations tech., matériels, outillage	24 452	23 276	1 176	2 425
. Autres immobilisations corporelles	1 798 807	755 045	1 043 761	1 033 807
. Immobilisations corporelles en cours				
. Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
. Participations et Créances rattachées				
. Autres titres immobilisés	6 266		6 266	6 266
. Prêts	5 556		5 556	
. Autres immobilisations financières	1 580		1 580	80
Total	6 013 621	1 572 361	4 441 261	4 508 185
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
. Créances usagers et comptes rattachés	32 699		32 699	29 910
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres créances	4 843 737	9 075	4 834 663	4 335 038
Charges constatées d'avance	197 317		197 317	288 584
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	983 119		983 119	1 662 069
Total	6 056 872	9 075	6 047 797	6 315 600
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des emprunts				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
Total				
TOTAL ACTIF	12 070 493	1 581 435	10 489 058	10 823 785

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires	467 679	467 679
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité	165 400	165 400
. Autres		
Report à nouveau	-77 521	-81 329
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-41 728	3 807
Situation nette (sous-total)	513 830	555 558
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 731 924	2 949 037
Provisions réglementées		
Total	3 245 754	3 504 595
AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Droit du concédant		
Total		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	6 156	21 807
Total	6 156	21 807
PROVISIONS		
Provisions pour risques	752	205 000
Provisions pour charges	490 081	457 191
Total	490 833	662 191
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 536 470	1 604 869
Emprunts et dettes financières diverses	264 515	342 514
Instruments de trésorerie		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	147 237	158 187
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	451 742	431 978
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	221 018	301 196
Produits constatés d'avance	4 125 332	3 796 448
Total	6 746 316	6 635 192
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	10 489 058	10 823 785

	du au	01/01/2025 31/12/2025	% PE	du au	01/01/2024 31/12/2024	% PE	Var. en val. annuelle	
							en euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION								
Cotisations		1 365	0,03		1 230	0,03	135	10,98
Ventes de biens et services :								
- ventes de biens		123 852	2,79		106 583	2,50	17 269	16,20
<i>dont ventes de dons en nature</i>								
- ventes de prestations de services		184 138	4,14		188 090	4,42	-3 953	-2,10
<i>dont parrainages</i>								
Produits de tiers financeurs :								
- Concours publics et subventions		3 563 331	80,19		3 403 696	79,94	159 635	4,69
- Versements des fondateurs ou consommation de dot. consommable								
- Ressources liées à la générosité du public :								
Dons manuels		5 215	0,12				5 215	#####
Mécénats								
Legs, donations et assurances-vie					657	0,02	-657	-100,00
- Contributions financières								
Reprises sur amortissements, dép., provisions		212 800	4,79		111 709	2,62	101 091	90,49
Produit des cessions d'immo. incor. et corpo.								
Utilisations des fonds dédiés		21 807	0,49		58 930	1,38	-37 123	-62,99
Autres produits		331 064	7,45		387 005	9,09	-55 941	-14,45
Total		4 443 571	100,00		4 257 901	100,00	185 670	4,36
CHARGES D'EXPLOITATION								
Achats de marchandises		623	0,01		3 071	0,07	-2 447	-79,70
Variation de stocks								
Autres achats et charges externes		857 470	19,30		820 536	19,27	36 934	4,50
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés		225 408	5,07		216 169	5,08	9 239	4,27
Salaires		2 025 967	45,59		1 946 619	45,72	79 348	4,08
Cotisations sociales		818 372	18,42		769 529	18,07	48 843	6,35
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		348 936	7,85		329 927	7,75	19 009	5,76
Dotations aux provisions		33 642	0,76				33 642	#####
Valeurs comptables d'immo. incor. et corpo. cédées		1 238	0,03				1 238	#####
Reports en fonds dédiés		6 156	0,14		21 807	0,51	-15 651	-71,77
Autres charges		153 269	3,45		133 101	3,13	20 168	15,15
Total		4 471 080	100,62		4 240 759	99,60	230 321	5,43
Résultat d'exploitation		-27 509	-0,62		17 142	0,40	-44 651	-260,48
PRODUITS FINANCIERS								
De participation								
D'autres valeurs mobilières et créances de de l'actif immobilisé								
Autres intérêts et produits assimilés		14 788	0,33		18 754	0,44	-3 966	-21,15
Reprises sur provisions, dépréciations								
Différences positives de change								
Produits des immo. financières cédées								
Produits nets sur cession VMP et intr. trésor.								
Total		14 788	0,33		18 754	0,44	-3 966	-21,15
CHARGES FINANCIERES								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions								
Intérêts et charges assimilées		25 885	0,58		28 163	0,66	-2 278	-8,09
Différence négatives de change								
Valeurs comptables des immo. finan. cédées								
Charges nettes sur cession VMP et intr. trésor.								
Total		25 885	0,58		28 163	0,66	-2 278	-8,09
Résultat financier		-11 097	-0,25		-9 409	-0,22	-1 688	-17,94

	du 01/01/2025 au 31/12/2025	% PE	du 01/01/2024 au 31/12/2024	% PE	Var. en val. annuelle	
					en euros	%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-38 606	-0,87	7 732	0,18	-46 339	#####
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Total						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Total						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices	3 122	0,07	3 925	0,09	-803	-20,46
TOTAL DES PRODUITS	4 458 360		4 276 655		181 705	4,25
TOTAL DES CHARGES	4 500 088		4 272 848		227 240	5,32
EXCEDENT OU DEFICIT	-41 728	-0,94	3 807	0,09	-45 536	#####
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	23 900		25 495		-1 595	-6,26
Bénévolat	89 723		68 261		21 462	31,44
Total	113 623		93 756		19 867	21,19
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	23 900		25 495		-1 595	-6,26
Prestation en nature						
Personnel bénévole	89 723		68 261		21 462	31,44
Total	113 623		93 756		19 867	21,19

ANNEXE

- | Informations sur l'entité et faits majeurs de l'exercice
- | Règles et méthodes comptables
- | Règles comptables sur les actifs, amortissements et dépréciation
- | Notes sur le Bilan Actif
- | Notes sur le Bilan Passif
- | Notes sur le Compte de Résultat
- | Engagements financiers et autres engagements
- | Autres informations

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2025 Durée : 12 mois

1. INFORMATIONS SUR L'ENTITE

PREAMBULE

Asters - Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie est une association loi 1901 qui est issue de la fusion absorption en 2000 de l'APEGE (Agence Pour l'Etude et la Gestion de l'Environnement créée en 1982) et du CNHS (Conservatoire de la Nature Haut-Savoyarde créé en 1987).

Il a pour objet une mission d'intérêt général sur la connaissance, l'expertise, la formation, la protection, l'acquisition et la gestion des espaces naturels, des espèces, de leurs habitats et des paysages, l'information et la sensibilisation du public, ainsi que le conseil et l'appui aux collectivités.

Structure à vocation technique, Asters rassemble des compétences sur les milieux naturels depuis plus de 35 ans. Sa mission est de préserver, partager et mettre en valeur le patrimoine naturel de Haute-Savoie au service des générations futures et de la collectivité :

- en s'appuyant sur la connaissance scientifique et technique ;
- en transmettant l'intérêt de ce patrimoine et en favorisant son appropriation collective ;
- en s'inscrivant dans des missions de service public, aux côtés des territoires.

Un conservatoire d'espaces naturels agréé

Il fait partie de la Fédération nationale des Conservatoires qui se décline au niveau régional.

Organisés en collectif à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes, en cohérence avec les politiques régionales et de l'Etat, les 6 Conservatoires travaillent à mieux coordonner leurs approches et priorités d'intervention : le plan d'actions quinquennal.

Les CEN bénéficient d'un agrément, qui a été institué par la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 puis confirmé par la loi « biodiversité » du 8 août 2016. Les CEN des régions Auvergne et Rhône-Alpes ont été agréés par des arrêtés conjoints de l'État et la Région, pour une durée de dix ans renouvelée (arrêté du 6 décembre 2023).

Les dynamiques de rapprochement sont à l'œuvre également à l'échelle des territoires de Savoie avec la création, en 2015, de " Savoie Mont-Blanc Biodiversité " en lien avec le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie.

Gestionnaire des 9 réserves naturelles de Haute-Savoie

Asters est également membre de "Réserves Naturelles de France".

Il est le gestionnaire, pour le compte de l'Etat, des 9 réserves naturelles de Haute-Savoie. 6 d'entre elles sont situées en montagne : les Aiguilles Rouges, le Vallon de Bérard, Carlaveyron, les Contamines-Montjoie, Passy et Sixt-Fer-à-Cheval-Passy (liste verte des aires protégées et conservées IUCN depuis mars 2021). Les 3 autres sont situées en bordure des grands lacs alpins d'Annecy et du Léman : le Delta de la Dranse, le Bout du Lac d'Annecy et le Roc de Chère.

Un acteur transalpin

Asters s'implique depuis plus de 30 ans dans la réintroduction et la conservation du Gypaète Barbu dans l'Arc Alpin et gère le premier centre d'élevage français. Il est membre du réseau des espaces protégés alpins (Alparc) qui regroupe parcs nationaux, régionaux et réserves naturelles de tout l'Arc Alpin depuis la Slovénie jusqu'à Monaco. Enfin il est partenaire et/ou porteur de nombreux programmes internationaux ou transfrontaliers d'envergure.

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2025 Durée : 12 mois

1. INFORMATIONS SUR L'ENTITE

L'association réalise ses objectifs en collaboration avec l'Etat, les collectivités, les établissements publics, les administrations au vu de leurs rôles et compétences en matière de préservation des espaces naturels. Elle développe également des partenariats avec les acteurs concernés par les milieux naturels ou ayant une mission de sauvegarde des espaces naturels.

Les adhérents de l'association sont des personnes physiques ou morales. Les membres, personnes morales, sont issus de collectivités territoriales, d'établissements publics, d'organismes qualifiés, d'associations (protection, usagers, socioprofessionnels).

Les ressources de l'association comprennent :

- le montant des cotisations ;
- les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et de l'Union européenne ;
- les produits des souscriptions proposés au public ;
- des dons, opérations de mécénat, redevance, produits de manifestations ;
- et toutes autres ressources autorisées par les lois et règlements.

L'équipe technique est composée au 31/12 de 56 salariés (contrats d'alternance inclus) représentant 54,71 ETP (contrats d'alternance exclus). Elle rend compte de son activité régulièrement aux membres des instances statutaires du Conservatoire.

2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'association a franchi le seuil des 50 salariés au cours de l'exercice 2025, ce qui a conduit à l'organisation de nouvelles élections et à l'élargissement des attributions du Comité Social et Economique (CSE).

3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association a fait appel à la générosité du public au cours de l'exercice. Le montant total des ressources collectées auprès du public n'ayant pas dépassé le seuil réglementaire de 153 000 €, l'association n'est pas tenue d'établir un compte d'emploi annuel des ressources.

Les cotisations des membres sont comptabilisées en produits au compte 756000 "Cotisations membres" selon la méthode de l'encaissement. Le fait générateur retenu à l'encaissement effectif des cotisations.

3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)***AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES*****Changement de réglementation comptable**

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association ASTERS présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects.

Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse de prix,...), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :

- un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement,
- un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité
- un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

Incidences de la première application

Cette première application s'est traduite principalement par des changements de présentation, notamment :

- les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés au compte 64953120 RBST CHARGES PERSO PREV figurant dans la rubrique « Cotisations sociales » du compte de résultat ce qui diminue ce poste ;
- les avantages en nature accordés aux cadres et employés sont comptabilisés au compte 64190 Avantages en nature dans la rubrique « Salaires » du compte de résultat, ce qui diminue ce poste
- les remboursements de formation sont comptabilisés au compte 61840000 Formation du personnel figurant dans la rubrique « Autres achats et charges externes » du compte de résultat, ce qui diminue ce poste.

3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)***AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES***

Par ailleurs, plusieurs reclassements ont été opérés, notamment :

- le transfert des subventions précédemment comptabilisées en comptes 742X à 749X vers les comptes 7412X à 7419X,
- le reclassement des quotes-parts de subventions d'investissement rapportées au résultat, antérieurement enregistrées en comptes 757X, vers les comptes 747X,
- le reclassement de certaines aides à l'emploi et dispositifs assimilés, initialement comptabilisés comptes 74, en diminution des charges de personnel (comptes 649X),
- ainsi que d'autres reclassements de moindre importance (notamment œuvres sociales, redevance audiovisuelle...).

Ces ajustements relèvent uniquement de changements de présentation et sont sans incidence sur le résultat net de l'exercice ni sur les capitaux propres.

Reclassement des postes du bilan

Conformément au nouveau modèle de présentation, les charges comptabilisées d'avance figurant au bilan dans une rubrique spécifique au 31/12/2024 pour un montant de 288 584 euros figurent au poste « Créances » dans la colonne comparative 2024 du bilan au 31/12/2025.

4 - REGLES COMPTABLES SUR LES ACTIFS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

OPTIONS RETENUES

	Date de 1ère option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles			<input checked="" type="text"/>	
des titres de participation				<input checked="" type="text"/>
des autres titres immobilisés et titres de placement				<input checked="" type="text"/>
Frais externe de formation				
nécessaires à la mise en service				<input checked="" type="text"/>
Coûts d'emprunts activables				
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				<input checked="" type="text"/>
Dépenses de développement remplissant les les critères d'activation				
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				<input checked="" type="text"/>

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions	3 592 952	758 372	2 834 580
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 823 259	778 322	1 044 937
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Dont frais de développement						
Dont fond commercial						
Terrains					Linéaire	50 ans
Constructions			Linéaire	10 à 40 ans	Linéaire	10 à 50 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels			Linéaire	3 à 10 ans	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles			Linéaire	3 à 10 ans	Linéaire	3 à 10 ans

4 - REGLES COMPTABLES SUR LES ACTIFS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (suite)***AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES*****Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement.....		

Frais de développement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de développement.....		

Fonds commercial :

	Valeur nette	Taux amortissement
Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

Actif immobilisé :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	57 598	19 027	18 336	58 289
Immobilisations corporelles.....	5 701 146	252 196	11 412	5 941 931
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières.....	6 346	7 056		13 402
Total.....	5 765 090	278 279	29 748	6 013 621

Amortissements et dépréciations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	42 809	7 090	14 232	35 667
Immobilisations corporelles.....	1 214 097	332 770	10 174	1 536 693
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières.....				
Total.....	1 256 905	339 860	24 406	1 572 361

Créances représentées par des effets de commerce :

Usagers.....	
Autres créances.....	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	7 136	7 136	
Actif circulant et charges constatées d'avance.	5 073 753	5 073 753	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Participations et créances rattachées.....	
Immobilisations financières.....	
Usagers et comptes rattachés.....	26 745
Autres créances.....	22 759
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

197 317

5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

IMMOBILISATIONS

Augmentations de l'exercice	Virements		Entrées			Total
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations	
Immobilisations incorporelles.....			19 027			19 027
Immobilisations corporelles.....			252 196			252 196
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés						
Immobilisations financières.....			7 056			7 056
Total.....			278 279			278 279

Diminutions de l'exercice	Virements		Sorties			Total
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service	
Immobilisations incorporelles.....					18 336	18 336
Immobilisations corporelles.....					11 412	11 412
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés						
Immobilisations financières.....						
Total.....					29 748	29 748

AMORTISSEMENTS

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations				Total
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	
Immobilisations incorporelles.....		7 090			7 090
Immobilisations corporelles.....		332 770			332 770
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés					
Total.....		339 860			339 860

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions			Total
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles.....			14 232	14 232
Immobilisations corporelles.....			10 174	10 174
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Total.....			24 406	24 406

5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

FONDS COMMERCIAL

Dépréciation :

Descriptif des modalités du test de dépréciation

--

Modalités d'affectation à un groupe d'actif

--

COUTS D'EMPRUNT INCORPORES DANS LE COUT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Rubriques	Montant incorporé au cours de l'exercice	Taux de capitalisation
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Total		

COUTS D'EMPRUNT INCORPORES DANS LE COUT DES STOCKS ET EN COURS

Rubriques	Montant incorporé au cours de l'exercice	Taux de capitalisation
Matières premières et autres approvisionnements		
Encours de production		
Produits finis		
Marchandises		
Total		

FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS

Nature et rythme de reprise en résultat

--

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Nature et rythme de reprise en résultat

--

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT

	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice précédent		3 807

AFFECTATION	Augmentations	Diminutions
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	3 807	
Total des affectations	3 807	

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions ou consommations	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise.....	467 679			467 679
Fonds propres avec droit de reprise.....				
Ecart de réévaluation.....				
Réserves.....	165 400			165 400
Report à nouveau.....	-81 329	3 807		-77 521
Résultat de l'exercice.....	3 807	-41 728	3 807	-41 728
Situation nette	555 558	-37 921	3 807	513 830
Fonds propres consommables.....				
Subventions d'investissement.....	2 949 037	69 899	287 012	2 731 924
Provisions réglementées.....				
Total.....	3 504 595	31 978	290 819	3 245 754

[illegible]

6. NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DES RÉSERVES, PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Réserves				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées :				
- plus-values nettes long terme				
- sur octroi de subvention d'investissement				
- autres				
Réserves pour projet de l'entité	165 400			165 400
Total (1)	165 400			165 400
Provisions réglementées				
Relatives aux immobilisations				
Relatives aux stocks				
Relatives aux autres éléments d'actif				
Amortissements dérogatoires				
Provision spéciale de réévaluation				
Plus-value réinvestie				
Autres provisions réglementées				
Total (2)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux usagers				
Provisions pour risques d'emploi				
Provision pour amendes et pénalités				
Provisions pour charges sur legs et donations				
Provision pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges	662 191	33 642	205 000	490 833
Total (3)	662 191	33 642	205 000	490 833
Dépréciations				
Sur immobilisations				
- incorporelles				
- corporelles				
- biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
- financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes usagers et comptes rattachés				
Autres dépréciations	7 800	9 075	7 800	9 075
Total (4)	7 800	9 075	7 800	9 075
Total général (1 + 2 + 3 + 4)	835 391	42 717	212 800	665 307
Dont dotations et reprises :		42 717	212 800	
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS

Origine des fonds reportés	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Total				

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Origine des fonds dédiés	Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation en cours de l'exercice		Transferts en fonds dédiés (en + ou en -)	Fonds dédiés à la clôture	
			Montant global	Dont remboursement aux tiers		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exer.
	A	B	C		D	A+B-C+D	
Subventions d'exploitation							
Fonctionnement	21 807		21 807		6 156	6 156	
Investissement	0					0	
Gestion/Acquisition	0					0	
Divers/Acquisition	0					0	

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Etats des dettes :

	Montant brut	A 1an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	1 536 470	69 241	285 599	1 181 630
Dettes financières diverses	264 515	79 570	184 945	
Fournisseurs	147 237	147 237		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	451 742	451 742		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	221 018	221 018		
Produits constatés d'avance	4 125 332	1 869 215	1 684 431	571 686
Total :	6 746 316	2 838 025	2 154 975	1 753 316

Dettes représentées par des effets de commerce :

Dettes financières.....
Fournisseurs.....
Autres dettes.....

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit
Emprunts et dettes financières diverses
Fournisseurs.....
Dettes fiscales et sociales.....
Autres dettes

59 758
264 524

Produits constatés d'avance :

4 125 332

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)***AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES***

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement ont été rapportées au résultat au rythme d'amortissement des immobilisations qu'elles financent.

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DES VENTES DE BIENS ET SERVICES

Par catégorie	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Animations	120 249	102 693	39,04	34,85
Ventes de Biens	3 602	3 890	1,17	1,32
Prestations de service	184 138	184 230	59,79	62,52
AN Véhicules (reclassmt compte 641900)		3 860		1,31
Total	307 989	294 673	100,00	100,00

Par secteur géographique	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
France	307 989	294 673	100,00	100,00
Total	307 989	294 673	100,00	100,00

VENTILATION DES RESSOURCES HORS VENTES DE BIENS ET SERVICES

	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Cotisations	1 365	1 230	0,04	0,04
Subventions	3 563 331	3 403 696	99,82	99,94
Concours publics				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Dons manuels	5 215		0,15	
Mécénats				
Legs et donations et assurances-vie		657		0,02
Contributions financières				
Ventes de dons en nature				
Parrainages				
Autres ressources				
Total	3 569 911	3 405 583	100,00	100,00

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**Méthode de valorisation des contributions volontaires figurant au compte de résultat.**

Nature	Modalités de recensement et de valorisation
Mise à disposition de locaux	La valorisation est effectuée sur un prix de 5€ du m² multiplié par 12 mois.
Temps passés des bénévoles	Les heures de bénévoles ont été recensées par des fiches de temps, elles ont été valorisées sur la base du SMIC horaire de 11.88 auquel un taux de charges sociales de 25% a été appliqué.
Mise à disposition de matériel	La valorisation des dons en nature a été effectuée par rapport à l'indication commerciale.

Informations sur les contributions volontaires ne figurant pas au compte de résultat.Motifs de la non comptabilisation :

Nature	Valorisation
Mise à disposition des locaux	23900
Mise à disposition de matériel	
Bénévolat	89723

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)

MONTANTS RELATIFS AUX LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Produits

Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique "Legs, donations"	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Total des produits	

Charges

Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reports en fonds reportés liés aux legs et donations	
Total des charges	

FRAIS DE DEVELOPPEMENT

Frais de développement comptabilisés en charge au cours de l'exercice

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	15 600	
Honoraires afférents aux services autres que la certification		
Total	15 600	

Produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel

[illegible]

Ecritures comptables d'origine purement fiscale telles que définies et prévues par les règlements de l'ANC

[illegible]

Changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales

--	--

Corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres

[illegible]

CREDITS D'IMPOTS

Crédit d'impôts	Montant
Crédit d'impôt recherche	
Total	

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)***AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES***

La ventilation des subventions par financeurs est la suivante :

Union Européenne = 198 k €

Etat = 247 k €

DREAL = 1 635 k €

Collectivités territoriales = 341 k €

AERMC = 338 k €

Région = 236 k €

Autres = 303 k €

Total = 3 298 k €

taux d'actualisation de 3.6%, revalorisation des salaires de 2%, charges sociales de 45% pour les agents de maîtrise et cadre et 40% pour les non cadres, départs volontaires, Age de départ 65-67 ans, table de mortalité INSEE 2024
taux de turnover moyen pour les agents de maîtrise, les cadres et les non cadres.

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS (suite)

Engagements

de crédit bail :

Terrains
Constructions
Inst. techn., mat. & out.
Autres immo. corp.
Immo. en cours

Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix achat résiduel (1)
Exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	+1 à 5 ans	+ 5 ans	Tot. à payer	

Totaux

--	--	--	--	--	--	--

(1) Selon contrat

AUTRES ENGAGEMENTS

9 - AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations des dirigeants :

La rémunération des 3 plus hauts dirigeants n'est pas mentionnée car elle aboutirait à fournir un information sur la rémunération individuelle.

Evènements postérieurs à la clôture :

Néant.